



SIGNALÉTIQUE  
MULTISENSORIELLE

# Signalétique multisensorielle des sites des centres des impôts

## L'accès à tous pour tous

« est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. »

décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 – Art. R. 111-18-1

Réalisation de la signalétique multisensorielle des Centres des Impôts :  
de Bayeux (14)  
de Pont l'Evêque (14)  
de Trouville (14)  
pour la mise en conformité d'après la loi 2005-102 de février 2005.  
(mise en accessibilité des établissements recevant du public)



sigma systems



## Sites de Bayeux, de Pont-l'Évêque, de Trouville

**BANDE D'AIDE À L'ORIENTATION EXTÉRIEURE**  
Marque un cheminement extérieur accessible.

**BALISE SONORE RADIOCOMMANDÉE**  
Dispositif sonore interactif pour localiser et identifier des lieux

**BANDE D'AIDE À L'ORIENTATION INTÉRIEURE**  
Marque un cheminement intérieur accessible.

**NEZ DE MARCHE (INTÉRIEUR)**  
Antidérapant, contraste, tactile

**BANDE DE CONTREMARCHE (INTÉRIEUR)**  
Sur la première et la dernière contremarche de chaque volée.

